

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le premier ministre ne croit-il pas que les nouvelles dispositions n'ont pas amélioré notre procédure, retardant parfois l'expédition de nos travaux?

Le très hon. M. Pearson: Le présent Règlement a été une amélioration mais je pense que nous pouvons améliorer davantage le Règlement.

LA PÊCHE

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA ZONE DE 12 MILLES—L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenbourg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Comme le président Johnson a ratifié récemment le projet de loi relatif à la zone de pêche contiguë donnant aux États-Unis une zone de pêche exclusive jusqu'à 12 milles au large de leurs côtes, le gouvernement réalise-t-il des progrès en vue de conclure les négociations concernant la zone canadienne de pêche de 12 milles qui devait s'étendre à partir de lignes de base droites établies de cap en cap sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique, comme il a été convenu en juillet 1964?

L'hon. H. J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je rappelle au député que le projet de loi ratifié par le président Johnson renferme une disposition reconnaissant les droits de pêche traditionnels, à peu près comme le fait la politique adoptée par le gouvernement canadien.

En ce qui concerne l'établissement de lignes de base droites, une réunion a eu lieu la semaine dernière avec les fonctionnaires américains. Je crois comprendre également que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit s'entretenir aujourd'hui à ce sujet avec le secrétaire d'État, M. Rusk.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les États-Unis ont maintenant établi leur propre limite de 12 milles, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi ils s'opposent à ce que le Canada établisse une zone de pêche analogue et contiguë au large de son littoral?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, je croyais que le député savait que le Canada fait observer sa limite de 12 milles. J'ajouterai, pour sa gouverne, que la semaine dernière encore, 60 navires de pêche soviétiques

[Le très hon. M. Pearson.]

se trouvaient au large de la côte du Pacifique et que tous étaient en dehors de la zone de pêche de 12 milles, respectant ainsi les règlements canadiens.

M. Crouse: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais fort bien que le gouvernement canadien fait observer la zone de pêche de 12 milles, mais le ministre pourrait-il me dire quand le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur la mesure législative concernant la zone de pêche de 12 milles qui découle de la loi adoptée en 1964 et selon laquelle la zone de 12 milles s'étendrait de lignes de base droites établies de cap en cap?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, la question me paraît très importante et le ministre devrait y répondre.

M. l'Orateur: Je n'ai jamais dit que le ministre ne pouvait y répondre. J'ai pris la parole pour signaler au député qu'il devrait poser une question. Apparemment, il l'a maintenant fait et le ministre semble vouloir y répondre.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de répondre à la question, je dirai qu'on avait donné clairement à entendre à l'époque que des lignes de base droites seraient établies à la suite de négociations avec les pays intéressés. Les négociations sont en cours depuis l'adoption de la loi par le Parlement et nous espérons les mener à bonne fin très bientôt.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ANALYSE DU MARCHÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE —L'ÉLIMINATION DU DOUBLE EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor une question fondée sur les réponses fournies cette semaine, en deux occasions différentes, par le ministre du Travail et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au sujet de l'analyse du marché du travail entreprise par ces deux ministères. Ses subordonnés voudraient-ils faire enquête sur ce double emploi afin que soient évitées les dépenses inutiles?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il y a quelques jours, dans ma réponse à la question du député à ce sujet, j'ai déclaré que le ministère du Travail fait quelque chose dans ce domaine, auquel contribue